



# Association Joseph ARTIGUES Piégeurs Agréés de l'Ariège Membre de l'U.N.A.P.A.F.

Association Agréée « Protection de l'Environnement »  
Siège social : Fédération des Chasseurs de l'Ariège  
Le Couloumié 09000 FOIX

A.J.A.P.A.A.

Site AJAPAA : <http://associationdespiegeurs09.e-monsite.com>

## DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 11/04/2024 à 10/04/2027\*

Je soussigné (nom, prénom) Bonnes Florian

Adresse : 67 Rte de Limoux

Code postal : 09500 Ville : Maupin Neuf

Adresse mail : florian.bonnes1@gmail.com

Titulaire du droit de destruction \*\*,  
Qualité du titulaire du droit de destruction :  propriétaire \*,  possesseur \*,  fermier \*.  
 Piégeur \*\*

Déclare :  Piéger \*\*  Faire piéger \*\*

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces susceptibles de causer des dégâts et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : TREZIERES

Lieux dits : .....

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément suivant \*\*\* : 091608

Par M. (nom, prénom) \*\*\*\* Bonnes Florian

Demeurant à Maupin Neuf

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 091608 E-mail : florian.bonnes1@gmail.com

Et seront éventuellement surveillés par M. (nom, prénom) Bonnes André, Richou Nathan

Demeurant à Maupin Neuf, TREZIERES

Fait à TREZIERES le 11/04/2024

Signature du déclarant :

Visa et cachet du Maire:



\* La déclaration est valable pour 3 ans de date à date. Si des modifications ont lieu pendant cette période, elle doit être refaite en les mentionnant.  
\*\* Cochez la case correspondante.  
\*\*\* A remplir si c'est le déclarant qui procède au piégeage.  
\*\*\*\* A remplir si le piégeage est effectué par un tiers.

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise cette déclaration et appose le cachet. Il en remet un exemplaire au déclarant. Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.  
Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement

Michel DEDIEU 40 chemin du Syndic 09270 MAZERES  
☎ : 05 61 67 76 82 (Domicile) ☎ : 06 43 58 02 70 Courriel : [michel.dedieu00@orange.fr](mailto:michel.dedieu00@orange.fr)